FICHE DE PRESENTATION DU DUERP-PAP CAMPAGNE 2014/2015

I Contexte:

La campagne ministérielle DUERP-PAP 2014/2015 simplifie le dispositif en ne procèdent au recensement général des risques qu'une année sur deux.

Ainsi, la base de travail est constitué par le recensement de la campagne précédente auquel des mises à jour ont été effectuées (suppression des doublons, suppression des risques définitivement résolus).

En revanche, les nouveaux chefs de services devaient procéder au recensement exhaustif des risques au titre de la campagne 2014/2015.

Quatre services sont concernés par l'actualisation obligatoire de leur DUERP et l'ensemble des autres services ont été invités à signaler tous risques supplémentaires malgré une absence de mise à jour obligatoire.

L'analyse des risques a été effectuée à partir du recensement complet du DUERP 2013/2014 et des DUERP 2014/2015 des 4 services suivants :

- Trésorerie de La Barthe-de Neste
- Trésorerie de Rabastens
- SIP SIE de Lannemezan
- SIE de Tarbes

II - Typologie des risques recensés dans le DUERP

La typologie des situations d'exposition à des risques professionnels est synthétisée ci-après :

Les grandes familles de risques qui se distinguent dans l'analyse du DUERP sont :

- Les risques routiers qui sont fréquemment signalés et apparaissent comme une véritable préoccupation des agents. Ils concernent l'utilisation d'une voiture dans le cadre des missions et du traiet domicile-travail

Des situations particulières sont signalées pouvant entraîner des dommages : les conditions de circulation des véhicules et des piétons au CDFP de Tarbes (voies d'accès et de sortie du parking dangereuses et stationnements insuffisants). Ce risque a fait l'objet de mesures de prévention mais n'a pas été supprimé du DUERP.

- Les risques liés à l'activité physique souvent mentionnés. Ils concernent plus spécifiquement les risques liés à la posture de travail pouvant induire des TMS ainsi que la manutention de charges. Le risque de chute de hauteur figure également dans le DUERP. Il concerne la manipulation d'archives ou autres documents par l'utilisation de matériel non adapté.
- Le manque d'hygiène dans les locaux fait également l'objet de constatations régulières
- Les situations d'inconfort dues aux ambiances de travail sont fréquemment signalées. Les situations d'ambiance de travail recensées ont trait essentiellement aux conditions d'éclairage des postes de travail, aux ambiances sonores et thermiques. Il s'agit, pour la plupart, de positions d'inconfort ou susceptibles de générer des dommages faibles.

L'éclairage des postes de travail dans divers sites ne satisfait pas tous les utilisateurs, situation d'inconfort dont les effets sont très souvent soulignés par des temps allongés d'utilisation des outils informatiques.

- Les observations qui portent sur l'environnement et l'ergonomie du poste de travail constituent une des familles les plus représentatives des situations d'expositions aux risques professionnels
- Le risque incendie.
- -Les risques psycho-sociaux : ils sont très présents dans le DUERP et concernent souvent un ressenti de "pression" et de "stress au travail". Sont visées la surcharge de travail, la prévisibilité du travail et les marges de manœuvre, la clarté du pilotage, la complexité des tâches et la diminution des emplois implantés.

L'appréciation du niveau de risque potentiel est assez homogène dans les différents services.

- Les risques particuliers concernent les situations de contact direct avec du public agressif. Tout comme les risques psychosociaux, ils sont souvent recensés et l'appréciation du niveau de risque potentiel est assez homogène. C'est la raison pour laquelle, ces risques ont été côtés au niveau départemental (et non par service).

II - PAP 2015

Les risques identifiés n'ont pas été côtés à des niveaux critiques au cours de la précédente campagne et l'actualisation des 4 services n'a pas révélé de cotation A. Le risque le plus élevé est le risque B. Ces risques ont fait l'objet d'actions particulières lors du précédent PAP. Ces mesures ont eu pour effet de diminuer ou de faire disparaître le risque.

Toutefois, les risques n'ont pas été supprimé du DUERP 2014/2015; il conviendra d'attendre le prochain recensement pour connaître l'impact véritable des actions menées, même s'il est déjà constaté l'effet de certaines actions (formation risque routier, installation barrière CFP de Tarbes, installation robinet thermostatique à Lourdes, d'une porte coupe feu au PGF etc)

Par conséquent, les actions prévues cette année suite à l'analyse du groupe de travail et la décision du directeur sont orientés vers des risques à priori de moindre importance :

- Les risques liés à l'activité physique, particulièrement la manutention de charges, la posture statique de travail pouvant entraîner de l'inconfort, de la fatigue voire des TMS, ont été à nouveau inscrit car l'action n'a pu être menée dans sa globalité;
- les risques de chutes (axe national) avec un recensement des pratiques et des besoins.
- les risques liés au déplacement: ceux liés à l'utilisation d'une voiture dans le cadre des missions et du trajet domicile/travail et ceux liés au déplacement dans des zones de parking ;
- les risques électriques sont présents et font l'objet d'une mesure de prévention sur de nombreux sites par des mises aux normes électriques.
- les risques liés à l'hygiène des lieux de travail, notamment des sanitaires : proposition de poubelles hygiénique, de patères...
- les risques d'incendie, d'explosion et résultant de phénomènes de panique : de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation des personnels sont menées (exercices, formation à la manipulation des extincteurs)
- Les risques psychosociaux et le risque d'agression des agents en contact avec le public (notamment lors de la réception et des dégagements) sont bien présents. A partir de leur analyse

spécifique (analyse au niveau départemental des risques 8 et 10), les risques les plus évoqués par les services font l'objet de mesures de prévention. De plus, un service fait l'objet d'actions plus spécifiques (soutien du PGF, intervention médecin de prévention et d'un organisme extérieur spécialisé dans les risques psychosociaux)